



LES PRIX DU COMMISSAIRE

Qu'est-ce que c'est?

Établis en 1980 par le commissaire Doug Bell, les prix du commissaire sont décernés en reconnaissance d'actes exceptionnels dans les catégories du service public bénévole et des actes de bravoure au Yukon.



Service public bénévole



Bravoure

Le Prix du commissaire pour le service public bénévole

Ce prix rend hommage à des personnes qui ont fait preuve d'excellence et réalisé des actions remarquables, quel que soit le secteur d'activité, contribuant ainsi de façon importante et durable au bien-être du Yukon et de sa population.

Le travail rémunéré accompli dans l'exercice d'une charge publique ou d'un emploi de la fonction publique ou du secteur privé n'entre pas en ligne de compte pour l'attribution de ce prix.

Cette distinction ne peut être décernée qu'une seule fois.

Le Prix du commissaire pour les actes de bravoure

Ce prix rend hommage à des personnes qui, au prix de grands efforts, sont intervenues en prenant des risques personnels considérables dans des circonstances dangereuses pour protéger ou sauver — ou tenter de protéger ou sauver — la vie d'une ou de plusieurs personnes.

Admissibilité

- ◆ Sauf exception (voir plus bas), vous pouvez présenter la candidature de toute personne ayant la citoyenneté canadienne qui réside actuellement au Yukon ou qui y a résidé pendant une longue période. Seuls les particuliers peuvent être mis en candidature (les couples, groupes ou organismes sont exclus).
- ◆ Vous ne pouvez pas proposer votre propre candidature, celle de votre conjoint ou conjointe ou celle d'un membre de votre famille immédiate.
- ◆ Les candidatures relatives au Prix pour les actes de bravoure doivent être soumises moins de deux ans après la date de l'incident ou de l'acte de bravoure visé.
- ◆ Aucun prix ne sera remis à titre posthume, sauf dans le cas où la personne est décédée en accomplissant l'acte de bravoure concerné.

Veillez noter que les sénateurs, les députés à la Chambre des Communes, les membres de l'Assemblée législative du Yukon, les membres d'un corps dirigeant en vertu de la constitution d'une Première Nation du Yukon, les membres du conseil d'une municipalité et les juges de tout tribunal ne sont pas admissibles pendant leur mandat.

Dépôt des candidatures

Le Comité des Prix du commissaire accepte les mises en candidature tout au long de l'année jusqu'au mois d'octobre, la date limite de l'année en cours.

Remise des Prix

Les prix sont remis par le commissaire du Yukon au moment et à l'endroit qui conviennent le mieux aux récipiendaires.

Confidentialité

Afin d'éviter toute déception inutile et de respecter la vie privée des personnes consultées, le Bureau du commissaire du Yukon traite toutes les propositions de candidatures en toute confidentialité et attend la même attitude de la part des personnes qui proposent une candidature ou participent au processus.

Renseignements

Pour obtenir un formulaire de candidature ou pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Comité des Prix du commissaire, à l'adresse ci-dessous. Le formulaire de candidature dûment rempli et les lettres d'appui peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

Comité des Prix du commissaire
Bureau du commissaire du Yukon
412, rue Main
Whitehorse (Yukon) Y1A 2B7

Complément d'information :
Téléphone : 867-667-5121,
Sans : 1-800-661-0408
Courriel : nominations@yukon.ca

Site Web : www.commissaireduyukon.ca

Formulaire de candidature pour les prix du commissaire

Nom complet de la personne candidate :

La personne est-elle de citoyenneté canadienne : Oui Non

Nombre d'années vécues au Yukon : _____

Adresse complète de la personne candidate, y compris le code postal :

Autres coordonnées : (téléphone au domicile, au travail et courriel)

Nom et coordonnées de la personne qui propose la candidature :

Téléphone : Domicile _____ Travail _____

Courriel : _____

À joindre obligatoirement au dossier de candidature :

- Les coordonnées complètes de la personne candidate sur le formulaire de candidature.
- Une première lettre de proposition de candidature signée par deux personnes (dont une doit obligatoirement résider au Yukon).
- Au moins deux autres lettres d'appui, de préférence de la part des personnes concernées par les actes accomplis par la personne candidate.
- Le plus de renseignements possible sous forme de lettre (et non sous forme de C.V. ou de pétition signée), y compris les dates précises des événements, afin de permettre au comité de prendre une décision éclairée.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux prix du commissaire.